

(1)

(N° 191)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 JUIN 1901.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1901 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 7 juin 1901.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. le Ministre de la Justice me prie d'appeler l'attention de la Législature sur l'extension donnée à la publication des Recueils de la statistique judiciaire de la Belgique. Il fait observer que cette extension amènera, dès cette année, un surcroît de dépenses, ce qui impose une majoration du crédit inscrit à l'article 4 du Budget de son Département. Par contre, il propose une réduction de même import à l'article 23.

Ces deux articles seraient donc modifiés comme il suit :

ART. 4. — Chiffre proposé.	fr.	7,000	»
Id. amendé.		12,000	»

AUGMENTATION fr. 5,000 »

(y compris 2,000 francs en charge temporaire).

ART. 23. — Chiffre proposé	fr.	200,000	»
Id. amendé		195,000	»

DIMINUTION fr. 5,000 »

(1) Budget, n° 4, IV.
Rapport, n° 101.

Mon Collègue de la Justice propose en outre d'apporter au libellé de l'article 60 dudit projet de Budget une modification de pure forme. Cet article prévoit un crédit de 200,000 francs pour les « travaux d'agrandissement du » dépôt de mendicité de Bruges et la construction d'une maison de refuge » pour femmes (1^{re} et 2^e annuités) ».

Le Département de la Justice avait d'abord espéré pouvoir ériger la maison de refuge sur le terrain qui avoisine les bâtiments du dépôt; mais différentes raisons ont déterminé le choix d'un autre emplacement pour cette construction. Des pourparlers étant engagés en ce moment pour l'acquisition des terrains nécessaires, il conviendrait de compléter le texte ci-dessus par les mots : « Achat de terrains ». Pareille mention figure déjà à l'article 61.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir saisir la Législature de ces propositions d'amendements au projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1901.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.
